

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du lundi 9 septembre 2024, tenue à la salle de réunion du Centre Multifonctions au 5, rue de l'Église Ouest à Sainte-Rita.

Sont présents :

Monsieur Michel Colpron	maire
Monsieur Jean Gagnon	conseiller au siège # 1
Madame Christine Charlebois	conseillère au siège # 2
Monsieur Dany Ouellet	conseiller au siège # 3
Monsieur Pascal Lavoie	conseiller au siège # 5
Monsieur Danny Michaud	conseiller au siège # 6

Est absent :

Monsieur Emile Dubé	conseiller au siège # 4
---------------------	-------------------------

Les membres présents forment le quorum.

Prendre note qu'à moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

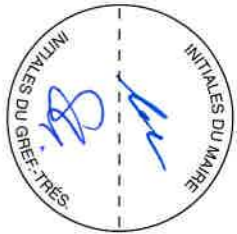
La session est ouverte à 19h30 par Monsieur Michel Colpron, maire de la municipalité de Sainte-Rita. Madame Sergine Gagnon fait fonction de greffière-trésorière / directrice-générale.

2. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et procédure d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 5 août 2024
4. Rapport des délégations de pouvoir
5. Bordereaux des comptes incompressibles
6. Comptes
7. Transfert de crédit
8. Correspondances
9. Demande de soumission pour carburant
10. Adoption de la politique familiale et de son plan d'action / Création d'un comité de suivi
11. Renseignements concernant des activités de recyclage agricole de matières résiduelles fertilisantes (MRF) à Sainte-Rita
12. Dépôt d'un projet au programme Nouveaux Horizons
13. Programme d'aide à la voirie locale - Volet Entretien année 2024
14. Résolution - Demande au Programme d'aide à la Voirie Locale (PAVL) Volet Redressement-Sécurité
15. Entente Intermunicipale avec la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu relative au service de surveillance, d'opération et d'entretien des Réseaux d'égoût et de Distribution d'eau potable
16. Mise à jour de la Politique de Prévention et de Prise en Charge du Harcèlement, de la Violence et de l'incivilité au Travail
17. Dossier
 - 17.1. Voirie été, hiver
 - 17.1.1 Mandat d'autorisation à la SAAQ
 - 17.2. Étangs
 - 17.2.1 Suivi des travaux à venir
- 17.3. Suivi des rencontres, MRC et autres
- 17.4. Comité des Loisirs
- 17.5. Bibliothèque La Biblioritoise
- 17.6. Corporation Premier Jalon
- 17.7. Corporation Touristique
- 17.8. Cuisine collective
- 17.9. Action municipale et famille
- 17.10. Jardins Rita de Cascia
- 17.11. L'héritage de Sainte-Rita
18. Varia
19. Période de questions
20. Clôture de la session

Il est proposé par **monsieur Danny Michaud** et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.
Adoptée



No de résolution
2024-09-09-02
du annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 AOÛT 2023

Il est proposé par *monsieur Danny Michaud* et résolu à l'unanimité;

QUE le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

4. RAPPORT DES DÉLÉGATIONS DE POUVOIR

Dépôt du rapport de délégation de pouvoir de Messieurs Robert Lebel, chef d'équipe, Charles-Édouard Viau, mécanicien et de Madame Sergine Gagnon, directrice-générale / greffière-trésorière.

5. BORDEREAUX DES COMPTES INCOMPRESSIBLES

Dépôt du rapport des factures incompressibles, au montant de 33 832.79\$.

6. COMPTES COMPRESSIBLES

Le bordereau suivant a été soumis à l'attention des membres du conseil :

ATELIER RÉPARATIONS GÉNÉRALES	pièces	33.23 \$
UNORIA COOPÉRATIVE	protecteur, asphalte froide, tire-fond	856.42 \$
LA BUANDERIE R-D-L	sarraux, serviette, salopette	114.98 \$
BUROPRO CITATION	copies	65.06 \$
CARREFOUR CAMION RDL	pièces et accessoires	84.52 \$
DÉNEIGEMENT STÉPHANE LAGACÉ	contrôle de la végétation chemin	18 177.55 \$
DICKNER	huile et panneaux de signalisation	570.12 \$
G.O.B. ÉNERGIES SONIC	ordinaire sans plomb, diesel, commandite	1 736.16 \$
EXCAVATION MICHEL GOSSELLIN	voyages 0 3/4	764.58 \$
GLS. LOGISTICS	envoi colis	22.58 \$
KADORAMA	paquet feuilles, élastiques	210.85 \$
MACPEK	pièces	967.76 \$
PUROLATOR	envoi colis	11.51 \$
RESSOURCES NATURELLES ET FORÊTS	mutation	12.00 \$
SERVITECH	tenue à jour	285.84 \$
WURTH	pièces	941.19 \$
Total		24 854.35 \$

Il est proposé par *monsieur Jean Gagnon* et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE les comptes au montant de 24 854.35\$ soient approuvés et payés.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie, par la présente, que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites au montant de 24 854.35\$.
Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière

7. TRANSFERT DE CRÉDITS

Il est proposé par *monsieur Pascal Lavoie* et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QU'un montant de 658,\$ soit autorisé pour les transferts de crédits suivants :

DESCRIPTION	DU	DESCRIPTION	AU	MONTANT
frais déplacement	#0211000310	frais déplacement	#0213000310	31.00 \$
frais repas	#0213000299	frais déplacement	#0213000310	45.00 \$
reception	#0211000493	formation	#0213000454	14.00 \$
fourniture médicale	#0213000691	entretien bureau	#0213000522	122.00 \$
téléphone	#0213000331	entretien bureau	#0213000522	197.00 \$
achat asphalte	#0232000625	entretien chemin-trottoir	#0232000521	178.00 \$
immatriculation	#0232000438	entretien chemin-trottoir	#0232000521	71.00 \$
		total	total	658.00 \$

Adoptée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

8. CORRESPONDANCE

Une liste de la correspondance a été remise à chacun, elle peut être consultée au bureau municipal aux heures normales d'ouverture.

9. DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LE CARBURANT

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita désire demander des soumissions sur invitation auprès de deux compagnies de pétrole pour l'achat d'huile à chauffage, de diesel et d'essence pour la saison 2024-2025;

Il est proposé par **monsieur Pascal Lavoie** et résolu unanimement par les conseillers présents;

2024-09-09-05

QUE la municipalité de Sainte-Rita demande des soumissions sur invitation auprès de deux compagnies de pétrole pour l'achat d'huile à chauffage, de diesel et d'essence pour la saison 2024-2025;

QUE les soumissions seront reçues au bureau municipal à 11h00, heure locale le 25 septembre 2024;

QUE les soumissions seront ouvertes publiquement au bureau municipal à 11h01, le même jour;

QUE la municipalité de Sainte-Rita se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute, ni la plus basse, ni aucune des soumissions qui lui seront présentées.

Adoptée

10. ADOPTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DE SON PLAN D'ACTION / CRÉATION D'UN COMITÉ DE SUIVI

CONSIDÉRANT l'importance pour le conseil municipal d'assurer aux citoyens, un milieu de vie de qualité.

CONSIDÉRANT que la démarche de la Politique Familiale est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention d'une municipalité;

CONSIDÉRANT que le plan d'action 2024-2028 de Sainte-Rita provient du besoin de la population;

Il est proposé par **monsieur Jean Gagnon** et résolu unanimement par les conseillers présents;

2024-09-09-06

QUE la municipalité de Sainte-Rita poursuivre son engagement auprès des familles en adoptant les résultats de sa nouvelle Politique Familiale;

QUE la municipalité s'engage, à réaliser les travaux liés à cette démarche;

DE nommer madame Christine Charlebois à titre d'élu(e), responsable de la création d'un comité et du suivi de la Politique;

DE MANDATER madame Sergine Gagnon, à titre de représentante de la municipalité et personnes autorisée à signer tout document nécessaire dans le cadre de ce programme.

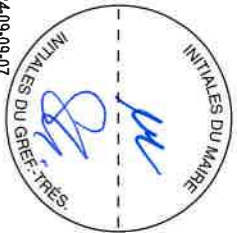
Adoptée

11. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT DES ACTIVITÉS DE RECYCLAGE AGRICOLE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES FERTILISANTES (MRF) À SAINTE-RITA

Monsieur Michel Colpron, maire, informe les membres du conseil de la réception d'une correspondance de Viridis environnement, nous mentionnant que l'entreprise agricole Ferme adonis Inc., située dans notre municipalité, a choisi d'amender ses terres avec des matières résiduelles fertilisantes (MRF), participant ainsi au grand projet collectif de recyclage de la matière organique. Il nous est mentionné que les épandages, qui seront réalisés au cours des années 2024-2025, sont encadrés par un avis de projet ou une autorisation ministérielle en toute conformité avec la réglementation en vigueur, dont la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), le Règlement sur les exploitations agricoles (REA) et le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP). Cet avis a pour objectif de nous informer des activités de recyclage de MRF prévues sur notre territoire au cours de l'année, comme le prévoit la réglementation provinciale. Il a été convenu de mandater l'inspecteur en bâtiments à savoir s'il existe un règlement spécifique relatif à l'épandage ou à l'épandage de MRF dans les municipalités environnantes et ainsi établir s'il serait adéquat de se doter d'un tel règlement.

12. DÉPÔT D'UN PROJET AU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita désire dresser une demande dans le cadre du programme «*Nouveaux Horizons 2024-2025*» pour le volet communautaire mais que la date limite pour déposer un projet est le 12 septembre;



2024-09-09-07
No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

Il est proposé par **madame Christine Charlebois** et résolu unanimement par les conseillers présents;

QUE la municipalité de Sainte-Rita prépare pour un prochain dépôt au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) une demande de financement ne dépassant pas 25 000\$.

Adoptée

13. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE -VOLET ENTRETIEN ANNÉE 2024

Monsieur Michel Colpron, maire, informe les conseillers présents de la réception d'une correspondance du Gouvernement du Québec, nous informant du montant accordé à notre municipalité pour le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) –Volet Entretien pour la prochaine année au montant de **196 535,\$** comprenant une nouvelle exigence, soit d'allouer les 2/3 de l'aide financière à des travaux d'entretien d'été ou à des achats de machinerie et d'équipement s'y rapportant.

14. RÉSOLUTION -DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) VOLET REDRESSEMENT-SÉCURISATION

ATTENDU QUE le programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

ATTENDU QUE le chargé ou la chargée de projet de la Municipalité, madame Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par **monsieur Danny Michaud** et résolu unanimement par les conseillers présents:

QUE les membres du conseil de la municipalité de Sainte-Rita autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adoptée

15. ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU SERVICE DE SURVEILLANCE D'OPERATION ET D'ENTRETIEN DES RESEAUX D'ÉGOUT ET DE DISTRIBUTION D'EAU

Monsieur Michel Colpron, maire, informe les conseillers présents de la signature de l'Entente Intercommunale relative au service de surveillance, d'opération et d'entretien des réseaux d'égout et de distribution d'eau potable entre la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu et la Municipalité de Sainte-Rita en date du 29 août dernier.

16. MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DU HARCÈLEMENT, DE LA VIOLENCE ET DE L'INCIVILITÉ AU TRAVAIL

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

ATTENDU QUE la *Loi sur les normes du travail* prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita a adopté une telle politique depuis Mars 2010 (résolution n° 2010-03-01-14) et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail* ;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

ATTENDU QU'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain;

EN CONSÉQUENCE,

2024-09-06-09

Il est proposé par **monsieur Dany Quellet** et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Sainte-Rita abroge la Politique sur le harcèlement psychologique au travail adoptée le 1^{er} mars 2010 (résolution n° 2010-03-01-14);

QUE la municipalité de Sainte-Rita adopte la *Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail*.

QUE la Politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail, est comme si elle était ici au long écrit.

Adoptée

17. DOSSIER

17.1 VOIRIE ÉTÉ, HIVER

Madame Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière, informe les membres du conseil municipal que :

- Le sable pour abraisif est prêt
- Début des travaux de rechargement granulaire dans différents rangs lundi prochain

17.1.1 MANDAT D'AUTORISATION À LA SAAQ

ATTENDU QUE les membres du conseil de la municipalité de Sainte-Rita désire accorder une autorisation à madame Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière, à conclure toutes les transactions requises auprès de la Société de l'Assurance Automobile du Québec (SAAQ), tel que : immatriculation, remisage, vente, changement de plaque ou tout autre opération requise;

Il est proposé par **monsieur Pascal Lavoie** et résolu unanimement par les conseillers présents;

2024-09-06-10

Le Code Ducharme Inc., Farnham (Qc) - www.lecodeducharme.com - 1-800-363-9251 - No. F031

Adoptée

17.2 ÉTANGS

Madame Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière, informe les membres du conseil municipal que :

- La municipalité procédera au nettoyage de son réseau d'égout, ce jeudi, 12 septembre.
- Une demande a été envoyé au ministère de l'environnement, demandant l'autorisation de procéder à la vidange des boues afin de procéder à la réparation des rideaux dans les 2 bassins.

17.3 SUIVI DES RENCONTRES MRC ET AUTRES

Monsieur Michel Colpron, maire, informe les membres du conseil municipal que :

- C.A. le 7 août à Trois-Pistoles
- Conseil de MRC le 21 août à Saint-Clément
- Prochain C.A. le 4 septembre à Trois-Pistoles
- Prochain conseil de MRC le 18 septembre à Sainte-Rita



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

MUNICIPALITÉ :

- Rencontre pour finaliser la Politique familiale le 28 août dernier, avec monsieur Sébastien Ouellet, agent de développement à la MRC, madame Sergine Gagnon, dg, madame Christine Charlebois, conseillère municipale et monsieur Julien Colpron-Tremblay, chargé de projet à la P.F.M.

17.4 COMITÉ DES LOISIRS

Monsieur Émile Dubé, représentant, étant absent, aucun retour ce mois-ci:

- Le terrain de jeux est terminé.
- Un retour suivra

17.5 BIBLIOTHÈQUE LA BIBLIORTOISE

Monsieur Jean Gagnon, responsable, informe les membres du conseil municipal que :

- La Bibliortoise a repris son horaire normal le mercredi 4 septembre dernier.
- 5 bénévoles dévouées font partie de l'équipe en place.

17.6 CORPORATION D'HABITATION PREMIER JALON

Monsieur Michel Colpron, président, informe les membres du conseil municipal que :

- L'AGA est à prévoir, suite au retour des documents comptable.

17.7 CORPORATION TOURISTIQUE

Monsieur Émile Dubé, président, étant absent, aucun retour ce mois-ci.

- La tenue de la 19^{ème} édition du Festival de l'Érable a été somme toute, un succès et ce, malgré la tenue des activités du 100^{ième} de la paroisse de Sainte-Rita le mois précédent. Encore une fois, cet événement ne serait pas possible sans la participation de plusieurs bénévoles.

17.8 CUISINE COLLECTIVE

Monsieur Danny Michaud, représentant, informe les membres du conseil municipal que :

- La reprise des activités devrait avoir lieu d'ici quelques semaines.

17.9 ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

Madame Christine Charlebois, représentante, informe les membres du conseil municipal que :

- La politique est maintenant adoptée, un comité de suivi sera formé.

17.10 JARDINS RITA DE CASCIA

Monsieur Pascal Lavoie, représentant, informe les membres du conseil municipal que :

- Le voi de légumes a encore été un problème cette année.
- La construction du gazebo est terminée.
- La fête des récoltes aura lieu ce samedi, 14 septembre.

17.11 CIMETIÈRE L'HERITAGE

Monsieur Danny Michaud, représentant, informe les membres du conseil municipal que :

- Une rencontre aura lieu sous peu afin de finaliser le projet de la construction du gazebo.

18. VARIA

Il n'y a aucun point d'ajouté au varia.

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a aucun citoyen dans la salle.

20. CLÔTURE DE LA SESSION

À 20 h 26 l'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par monsieur Danny Michaud:

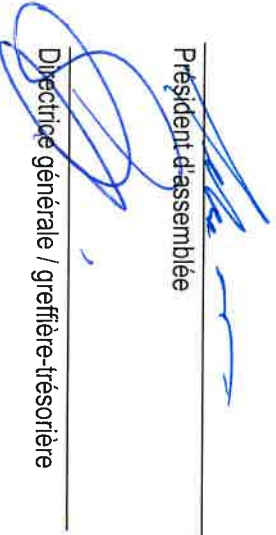
QUE la présente séance soit close.

Adoptée à l'unanimité

2024-09-09-11

Signé :


Président d'assemblée


Directrice générale / greffière-trésorière

Je, Michel Colpron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.